

Titre	Convention Recouvrement des aliments et Protocole Obligations alimentaires de 2007 : Rapport iSupport
Document	Doc. préл. No 9C de janvier 2026
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	Point III.1.d
Mandat(s)	C&D No 32 du CAGP de 2025
Objectif	Rendre compte des travaux récents relatifs à iSupport
Mesures à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annexes	S.O.
Document(s) connexe(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Doc. préл. No 9F de février 2025 – Convention Recouvrement des aliments et Protocole Obligations alimentaires de 2007 : iSupport - Doc. préл. No 11B de janvier 2024 – Convention Recouvrement des aliments et Protocole Obligations alimentaires de 2007 : iSupport

Table des matières

I.	Contexte	1
II.	Évolutions récentes	1
III.	Situation actuelle	2
IV.	Proposition soumise au CAGP	2

Convention Recouvrement des aliments et Protocole Obligations alimentaires de 2007 : Rapport iSupport

I. Contexte

- 1 iSupport est un système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée visant à faciliter le recouvrement transfrontière des aliments¹. Son financement repose sur des contributions volontaires de l'Union européenne (UE), des États membres de la HCCH et d'organisations partenaires². Le Bureau Permanent (BP) en assure la coordination et sa supervision est exercée par un Conseil d'administration composé d'États participants et d'Organisations régionales d'intégration économique (ORIE)³.
- 2 Le logiciel iSupport s'appuie sur e-CODEX⁴, une technologie de communication sécurisée développée par les États membres de l'UE et les organisations partenaires, avec un financement de l'UE. Les données transmises par l'intermédiaire d'e-CODEX sont protégées contre les risques de perte, de vol et d'altération non autorisées. Le système e-CODEX fournit également des preuves concernant le traitement des données transmises, notamment la preuve d'envoi et de réception des données. iSupport et e-CODEX sont des systèmes décentralisés, installés et exploités localement par chaque État participant. Les échanges de données se font directement entre les États participants, sans passer par un point centralisé.

II. Évolutions récentes

- 3 Le développement d'une interface de programmation applicative (API) a été initié à la demande de plusieurs États souhaitant connecter leurs systèmes nationaux à iSupport. Les spécifications de l'API ont été soigneusement définies, avec plusieurs appels à contributions au cours de l'année 2025. Une version de test a été livrée en janvier 2026. Après la phase de tests et d'éventuelles corrections ou améliorations, l'API sera mise à disposition pour installation au début de l'année 2026. Jusqu'en septembre 2026, les travaux porteront sur l'amélioration de l'interface utilisateur de l'application, le support technique et la formation. Par ailleurs, en janvier 2026, un nouveau dépôt de composants a été mis en place afin de faciliter l'accès aux différentes composantes de l'application.
- 4 En août 2025, l'UE a accordé une nouvelle subvention pour iSupport, couvrant la période de septembre 2026 à août 2028. Les coûts du projet sont financés par cette subvention ainsi que par des contributions volontaires de l'Allemagne, de la Croatie et de la Suisse. Le projet sera conduit en partenariat avec la *European Bailiffs' Foundation* (EUBF) et portera sur trois axes principaux :
 - Facilitation de la mise en œuvre et du fonctionnement d'iSupport, notamment par l'amélioration de la formation et l'utilisation des technologies de l'information.

1 Pour plus d'informations sur iSupport, veuillez consulter la section dédiée sur le site web de la HCCH (www.hcch.net).

2 Les États et organisations suivants ont apporté leur soutien à iSupport depuis sa création, soit par un financement, soit en apportant leur expertise : Allemagne, Belgique, Brésil, Canada (Colombie-Britannique), Chine (RAS de Hong Kong), Chypre, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique (Californie et gouvernement fédéral), Finlande, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Union européenne, *Bloomsbury publishing*, *The Council of Bars and Law Societies of Europe* (CCBE), *European Bailiffs' Foundation* (EUBF), Lipman Karas, Union Internationale des Huissiers de Justice (UIHJ).

3 L'Organe directeur d'iSupport est composé d'États / d'ORIE ayant mis en œuvre et utilisant iSupport (utilisateurs actifs) ; d'États / d'ORIE apportant un soutien financier ou technique (en nature) à iSupport (contributeurs) ; d'États / d'ORIE liés par la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007, ou sur le point de l'être (signataires de la Convention) mais n'utilisant pas encore iSupport (Observateurs). Les membres actuels de l'Organe directeur d'iSupport sont les suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Croatie, Chypre, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Suède, Suisse, Union européenne, et, en tant qu'observateurs, la *European Bailiffs' Foundation* (EUBF) et la *National Child Support Engagement Association* (NCSEA).

4 De plus amples informations sur e-CODEX sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.e-codex.eu>.

- Facilitation de l'installation d'iSupport au moyen de sessions pratiques et ciblées d'accompagnement. Ces sessions bénéficieront directement aux États membres de l'UE, mais pourront également inclure des États tiers associés.
- Préparation à l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2023/2844 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 relatif à la numérisation de la coopération judiciaire et de l'accès à la justice dans les affaires transfrontières civiles, commerciales et pénales, et modifiant certains actes dans le domaine de la coopération judiciaire. Cette action vise à évaluer la faisabilité de connexions supplémentaires à iSupport, notamment avec les juridictions, les citoyens et les professionnels du droit. Elle inclura également une collaboration avec la Commission européenne, avant l'adoption des actes d'exécution prévus par le Règlement, dans la mesure où ceux-ci concernent le Règlement (CE) No 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, à la loi applicable, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions et à la coopération en matière d'obligations alimentaires.

III. Situation actuelle

- 5 Au cours de l'année écoulée, l'Allemagne et la Suède ont continué à utiliser iSupport. La Hongrie les a rejointes en août 2025. La Croatie, l'Espagne, la France, la Lettonie, le Luxembourg et le Portugal se trouvent à différents stades de déploiement et de test.
- 6 Le BP poursuit ses efforts de promotion d'iSupport au-delà de l'UE, notamment au sein du sous-comité international de la NCSEA. Il a présenté l'outil et fourni des informations à plusieurs États ; toutefois, aucune mise en œuvre concrète n'a pu encore être signalée à ce stade. Le reste disponible pour fournir des informations complémentaires ou organiser des présentations d'iSupport à tout État intéressé.

IV. Proposition soumise au CAGP

- 7 Le BP soumet la Conclusion et Décision suivante à l'attention du CAGP :

Le CAGP s'est félicité de la récente mise en œuvre par la Hongrie du système iSupport (un système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée visant à faciliter le recouvrement transfrontière des aliments déjà utilisé par l'Allemagne et la Suède). Le CAGP a également pris note des améliorations apportées au logiciel, notamment en matière de connexion aux systèmes nationaux, ainsi que des plans de développement futurs. Le CAGP a rappelé les progrès réalisés par le passé, tels que la compilation de statistiques par iSupport conformément aux normes adoptées par la HCCH et l'UE, ainsi que l'assistance fournie par iSupport pour le suivi des transferts internationaux d'aliments. Le CAGP a de nouveau encouragé les Membres à recourir au soutien du BP pour la mise en œuvre et l'exploitation d'iSupport et à contribuer à l'amélioration de ce système en partageant leurs besoins en matière de logiciels.